



**Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 23 octobre 2025**

N° 5 – D. 23.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

5.1. Rapport social unique 2024 de l'UGA

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GAUSSIER Éric, GERRY-VERNIERES Stéphane, PROTASSOV Konstantin, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, DOULAT Léonce, GUILLERMIN Amandine, LABRECHE Samara, TASSIGNY Axel, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, FEIGNIER Bruno, BOLZE Catherine, DASTARAC Marie.

Membres représentés : PLANUS Emmanuelle (donne procuration à DANJEAN Vincent), PODEVIN Florence (donne procuration à BARRIERE Florian), SAMUEL Karine (donne procuration à PROTASSOV Konstantin), QUINTON Jean-Charles (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), VAN DER HEIJDE Caroline (donne procuration à GAUSSIER Éric), BERGOT Anouk (donne procuration à LABRECHE Samara), DUJEU Ambre (donne procuration à GUILLERMIN Amandine), SAKPA Samuel (donne procuration à DASTARAC Marie), TORGE Boris (donne procuration à LAKHNECH Yassine), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), TRONTIN-BERTHAUD Sophie (donne procuration à FEIGNIER Bruno), BOISTARD Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), , MAÛR Anne-Marie (donne procuration à DELABALLE Anne), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à FORESTIER Gérard).

Membre excusé : MADRENNES Jacqueline.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'avis du CSAE le 26 septembre 2025,
Vu le passage en commission permanente le 13 octobre 2025,

Considérant les évolutions apportées par l'arrêté du 13 mai 2025 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste, la structuration, la présentation des données contenues dans les bases de données sociales ;

Considérant que, dans le cadre de ces évolutions, la base est identique mais qu'il convient de réorganiser et de clarifier des indicateurs (189 à 122 indicateurs dont 62 obligatoires pour notre type d'établissement) ainsi que des modalités de croisements attendues ; qu'il s'agit de définir plus précisément la différence entre Base de Données Sociales (BDS) et RSU ;

Considérant la mise en place en 2021 d'un nouveau support au moyen d'une application de visualisation de données (*biboard*) permettant un suivi plus interactif et une actualisation année par année des indicateurs ;

Considérant que le rapport social unique UGA 2024 est accessible (au moyen du vpn depuis l'extérieur de l'UGA) sur [BIBOARD](#) ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport social unique 2024 de l'UGA comme présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 42 |
| Membres présents | 27 |
| Membres représentés | 14 |
| Nombre de votants | 41 |
| Voix favorables | 40 |
| Voix défavorable | 0 |
| Abstention | 1 |

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le rapport social unique 2024 de l'UGA comme présenté.

Publié le : 20/01/2026

Transmis au Rectorat le : 20/01/2026

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 23 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.